

Motion du conseil d'administration du jeudi 6 décembre 2012

LYCEE LA FAYETTE – CHAMPAGNE SUR SEINE

Les élus, représentants des personnels du lycée, considèrent :

- que la dotation globale de fonctionnement du lycée ne prend pas en compte l'augmentation continue des prix de l'énergie et ne permettra pas de le faire fonctionner durant toute l'année 2013 sans puiser dans d'autres chapitres. En effet, la diminution de la dotation pour le chauffage, en lien avec le groupement d'achat de la région pour la fourniture du gaz ne prend pas en compte que le site de Fontaineroux est chauffé au fioul. Cet oubli oblige, pour tenter d'équilibrer le budget 2013, à prélever sur les réserves du lycée une somme trop importante.
- que la dotation pour le service AP est insuffisante. En effet, on constate une baisse de l'ordre de 20 à 30% (selon la répartition par discipline), ce qui oblige, notamment pour les activités enseignements technologiques (ex J1) à prélever une somme de 10000€ sur les fonds de réserve .

C'est pourquoi, le conseil d'administration du lycée La Fayette de Champagne sur Seine se prononce contre le budget prévisionnel 2013 et demande à la région d'abonder la subvention initiale de fonctionnement du lycée de :

- 70000€ pour le service ALO pour le domaine Fioul et Gaz afin de permettre au lycée de pouvoir pourvoir au chauffage des locaux pour l'exercice 2013
- 10000€ pour le service AP pour les domaines enseignement général (ex A1), CDI et atelier (ex J1) afin d'obtenir, compte tenu de la baisse des effectifs par rapport à l'exercice 2012, le même niveau de ressource pour le domaine pédagogique.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0